



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « LABEL NATIONAL CITÉ ÉDUCATIVE »

21 juillet 2021

Le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère délégué à la Ville viennent de lancer un nouvel **appel à manifestation d'intérêt** pour les cités éducatives. Cette deuxième extension vise la labellisation de nouvelles cités éducatives afin d'atteindre l'objectif de deux cents territoires engagés dès le premier trimestre 2022.

Sont éligibles les dossiers cumulant les caractéristiques suivantes : territoires en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) de plus de 4.000 habitants, comptant au moins un collège classé en réseau d'éducation prioritaire (REP+ ou REP), subissant des dysfonctionnements urbains importants et bénéficiant à ce titre d'un projet dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) d'intérêt national ou d'intérêt régional, et enfin confronté à un enjeu de sécurité marqué (quartier de reconquête républicaine ou zone de sécurité prioritaire).

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2021.

Le comité de labellisation se réunira en novembre 2021.

Toutes les informations en cliquant **ICI**

- Emplacement : [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Appels à projets](#) >
- Adresse de cet article :
<https://www.professionbanlieue.org/Appel-a-manifestation-d-interet-Label-national-Cite-educative>